

La lettre du dirigeant

édito

PAR MAGALI GODIN

“ Chers, chères dirigeant(e)s ”

L'assemblée générale a validé les actions proposées par la fédération pour atteindre ses objectifs : fidéliser le licencié, gagner des médailles et participer aux enjeux sociétaux. Pour durablement mettre en place ces actions, les délégués des ligues ont validé un changement d'usage au sein de notre fédération. Auparavant, les joueurs loisirs et les joueurs compétiteurs finançaient de la même manière notre pratique, aujourd'hui nos compétiteurs participeront davantage afin d'avoir un service de meilleure qualité pour cette pratique compétitive. Ce qui ne veut pas dire que nous laisserons nos joueurs loisirs de côté. Nous mettons tout en œuvre pour les fidéliser et les aider dans leur activité badminton au sein de notre fédération. Pour ne pas laisser la place aux pratiques non fédérales, nous nous devons d'apporter plus de services que les autres. Nous sommes tous unis pour notre fédération olympique #EspritBad

Ces changements auront lieu à partir de septembre 2018 et nous vous exposons en détails les procédures mises en place.

En cette fin de saison, notre fédération olympique peut féliciter ses représentants internationaux, Anne Tran et Emilie Lefel pour leur médaille d'argent aux championnats d'Europe, ainsi que Brice Leverdez pour sa 1ère médaille de bronze! Ces derniers jours, nous avons également rêvé d'une place en demi-finale pour notre équipe masculine aux championnats du monde mais malheureusement le Japon nous a barré la route. Ce rêve deviendra à n'en pas douter, dans les années à venir, une réalité.

Tous licenciés, tous l'esprit bad.

Magali GODIN

Vice-Présidente FFBaD
Secteur Communication, Marketing, Événementiel



CÔTÉ ADMINISTRATIF

L'après AG

L'Assemblée Générale vient de décider à la majorité une augmentation de la participation des licenciés à la vie fédérale. Celle-ci est la première depuis 5 ans.

Elle se traduira par une augmentation de la licence fédérale de 1 € la saison prochaine (0,50 pour les moins de 9 ans). Elle se traduira également par une participation de 2 € pour les compétiteurs à l'inscription à chaque tournoi adulte. Seront donc exclus de ce dispositif, les tournois jeunes, les championnats (départementaux, régionaux et nationaux), les promobad dont nous souhaitons garder une accessibilité maximale et les compétitions interclubs.

De nombreuses questions nous parviennent concernant cette nouvelle mesure et notamment l'utilisation des moyens récoltés par cette participation. Je souhaite y apporter un éclairage particulier

Aider les organisateurs de compétition est du rôle fondamental d'une fédération comme la nôtre. C'est pour cela que nous souhaitons mettre à disposition gracieusement un logiciel de gestion de compétitions moderne et performant pour les organisateurs de tournois. Cela permettra l'utilisation d'un outil unique sur l'ensemble du territoire. Nous devons consolider l'extranet Poona. Il est également prioritaire de créer un « espace licencié » dans lequel le licencié trouvera les informations le concernant (sa licence, son classement, ses statistiques, des conseils personnalisés selon son profil, etc.) avec un accès simple et intuitif. Ces services

sont essentiels afin de fidéliser les licenciés dans nos structures, créer un esprit d'appartenance à la famille badminton et séduire de nouveaux pratiquants

Enfin nous voulons également proposer aux clubs une gestion facilitée de leur structure (gestion des licences, des campagnes courriels et SMS, outil de comptabilité, site internet, paiement en ligne, etc.).

Alors oui, nous avons besoin d'une augmentation des moyens fédéraux dont la majeure partie est d'ailleurs directement redistribuée vers les territoires et les licenciés. Il n'est jamais agréable pour personne d'avoir à mettre la main à la poche, même lorsqu'il s'agit de financer des mesures que l'on approuve. Mais il faut quand même relativiser l'ampleur de l'effort : l'inflation depuis la dernière augmentation du montant de la licence a été de 2,8 % : concrètement la licence à la rentrée prochaine restera moins élevée en euros constant qu'elle ne l'était en 2013 ! L'effort spécifique demandé aux compétiteurs est l'équivalent d'un demi sandwich par tournoi : vaut-il mieux en rester là avec un trop faible niveau de service ou bien en améliorer considérablement le rapport qualité/prix ?

Nous avons une passion partagée pour le badminton fédéré : je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée, confiance que j'essaie d'honorer du mieux que je peux.

Florent CHAYET
Président de la FFBaD

Explication de textes concernant la participation fédérale

Vous vous posez des questions suite aux votes de l'Assemblée Générale, nous vous apportons les réponses. Tour d'horizon des différents cas de figure soumis à la participation fédérale.

Qui doit payer la participation fédérale ?

Chaque joueur inscrit à un tournoi adulte (individuel ou par équipe) doit s'acquitter de cette participation de 2 euros.

Qui va collecter cette participation ?

L'instance organisatrice du tournoi sera chargée de collecter cette participation fédérale.

Comment la perception de la participation va être réalisée par la Fédération ?

L'instance organisatrice du tournoi sera chargée de collecter la participation fédérale qui la reversera à l'issue du tournoi à la Fédération, une fois le fichier du tournoi importé dans Poona.

Comment la Fédération compte utiliser cet argent ?

La Fédération va utiliser les ressources de cette participation pour développer plusieurs axes de son projet :

- Une mise en place importante du numérique (consolider Poona, la création d'un « espace licencié », la mise à disposition gracieuse d'un nouveau logiciel de compétition, la proposition aux clubs d'un nouvel outil de gestion),
- Un nouvel élan pour la performance,
- Le développement des enjeux sociaux et sociétaux (développer les actions dans les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) et les Zones de Revitalisation Rurales (ZRR) ainsi que le sport responsable).

Les joueurs WO sont-ils concernés par la participation ?

Non. Seuls les joueurs ayant réellement participé à la compétition sont concernés par le versement de la participation.

Un jeune s'inscrivant sur un tournoi adulte doit-il payer la participation fédérale ?

Oui. Un jeune s'inscrivant sur un tournoi adulte est considéré comme tel et devra s'acquitter de la contribution de 2 euros.

Les circuits jeunes sont-ils soumis à la participation fédérale de 2 euros ?

Non. Aucune compétition jeunes n'est soumise à la participation.

Les circuits adultes et + sont-ils soumis à la participation fédérale de 2 euros ?

Oui. Tous les circuits adultes sont soumis à cette participation.

Les Interclubs sont-ils soumis à la participation fédérale de 2 euros ?

Non. Les Interclubs ne sont pas soumis à la participation fédérale.

Les rencontres Promobad (individuelles ou par équipe) sont-elles soumises à cette règle ?

Non. Les rencontres promobad ne sont pas soumises à la participation fédérale.

Les tournois par équipes sont-ils soumis à cette participation ?

Oui. Les tournois par équipes sont soumis à la participation fédérale, celle-ci est due par chaque joueur de l'équipe.

La participation fédérale est-elle à verser pour chaque tournoi ou simplement pour le premier de la saison ?

La participation fédérale est à verser à chaque tournoi auquel participe le compétiteur.

Que se passe-t-il si je joue plusieurs tableaux ?

La participation fédérale de 2 euros est à verser pour un tournoi, quel que soit le nombre de tableaux auxquels le joueur prend part (1 ou 2 ou 3 tableaux).

Quand prend effet cette mesure votée l'AG d'avril 2018 ?

A partir de la saison 2018-2019. ■

Si vous avez d'autres questions, le [support](#) est à votre disposition en choisissant la rubrique d'aide « Participation fédérale sur les compétitions ».



Alicia VOLANT

Entretien avec la Directrice Financière qui nous explique comme la FFBaD va mettre en place la récupération des 2 euros.



Suite à l'AG, comment se met en place à la FFBaD la récupération des 2 € appliqués aux compétiteurs participant à certaines compétitions ?

Alicia VOLANT : Rappelons tout d'abord que cette participation fédérale de 2€ s'ajoute aux frais d'inscription actuels perçus par les organisateurs de tournois. Elle est due par tout joueur participant à un tournoi adulte hors tournoi jeunes, championnat (départemental, régional et national), promobad et interclub. Après l'Assemblée Générale du 21 avril, nous avons formé en interne un groupe de travail qui est chargé de mettre en œuvre de façon opérationnelle ce nouveau dispositif.

Ce groupe est constitué de personnes multidisciplinaires qui sont soit élues à la FFBaD soit salariées. Nous bénéficions ainsi des compétences spécifiques de chaque secteur d'activité concerné (administratif, informatique, financier, sportif). Nous avons par ailleurs recruté un stagiaire dont la mission est de travailler précisément sur cette thématique.

Une première réunion a eu lieu le 15 mai, afin de décortiquer l'ensemble du processus, de voir quels acteurs étaient concernés et de définir les actions à mener.

Quelles solutions sont envisagées par la FFBaD pour collecter cette somme ?

AVo : L'instance organisatrice d'un tournoi soumis à participation sera chargée de collecter l'ensemble des sommes réglées par les joueurs lors de leur inscription au tournoi. L'organi-

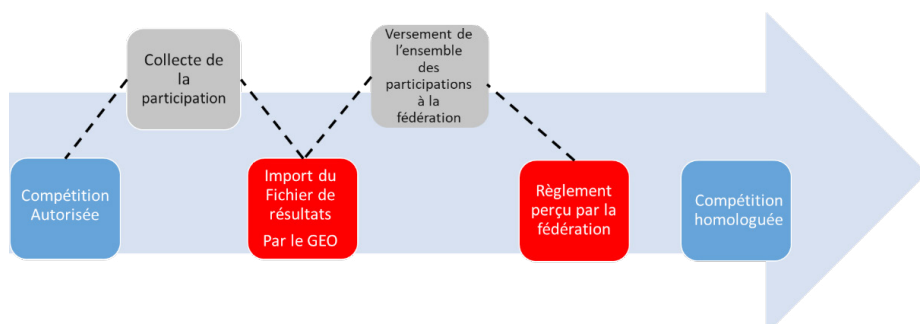
sateur reversera par la suite à la fédération la somme due au titre de la participation fédérale de 2 € par joueur. Concrètement, une fois le tournoi terminé, le GEO importera le fichier des résultats dans POONA. La pré-validation des résultats générera automatiquement la facture correspondante. Le règlement de cette somme auprès de la fédération déclenchera ainsi la prise en compte des résultats pour le classement des joueurs.

Quelle solution préconisez-vous pour faciliter le paiement et la collecte ?

AVo : Ce qui nous paraît le plus efficace pour les organisateurs afin que les participants au tournoi puissent se voir accorder leurs points au classement dès le jeudi suivant, sera la mise en place d'un prélèvement automatique. Le président de l'instance organisatrice aura la possibilité de télécharger et signer un mandat d'autorisation de prélèvement dans son accès Poona dès le début de la saison. Les autres moyens de paiement seront évidemment possibles.

Le paiement en ligne devient de plus en plus présent. Quelles sont les avancées de la FFBaD dans ce domaine ?

AVo : Pour les organisateurs, la fédération a pour projet de leur mettre à disposition un logiciel unique de compétitions. Le règlement des inscriptions et de la participation pourra se faire en ligne, le but étant que chaque collecteur (instance organisatrice et fédération) reçoive directement sa part. ■



Jurisprudence

CA Nîmes, 25 janv. 2018, n° 17/00948 : Le refus d'une association de renouveler l'adhésion d'un membre doit être légitime

Un club de badminton a refusé le renouvellement d'adhésion d'un de ses membres au motif qu'il aurait déjà pris sa licence au sein d'un autre club.

Décision de la Cour d'appel : Les statuts de l'association prévoient que le Conseil d'administration peut refuser une adhésion si sa décision est motivée et portée à la connaissance de l'intéressé. Toutefois, ce refus repose sur un motif fallacieux car l'adhérent n'était pas membre d'une autre association.

Ce refus constitue ainsi un manquement à l'obligation de loyauté qui préside tout contrat d'association.

Focus : Quelques rappels sur l'acquisition ou non de la qualité de membre d'une association

- Il n'existe pas de « droit à l'adhésion », le principe de liberté contractuelle s'applique ;
- Une association peut prévoir dans ses statuts des conditions à l'adhésion, mais ces dernières ne doivent pas avoir un caractère discriminatoire (ex : origine, sexe, religion, etc.) ;
- En l'absence de clause statutaire relative à l'adhésion des membres, une association ne peut refuser une adhésion, sauf à justifier sa décision par un motif précis (ex : refus de se soumettre au règlement intérieur) ;
- Le non-respect de la procédure d'adhésion, d'abus ou en cas de refus dans des circonstances jugées injurieuses ou vexatoires, l'association peut être contrainte de verser des dommages-intérêt.

PROMOTION

Journée olympique

Paris se met en mode JO pour la traditionnelle journée olympique organisée tous les 23 juin. La ville «Lumière» proposera le long des berges de Seine des initiations gratuites aux différents sports olympiques. Le Badminton sera bien entendu de la partie ! Rendez-vous le samedi 23 juin ! Des actions sont aussi organisées en Province. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos CROS et CDOS.

EFB

Lancement de la campagne

Comme chaque année, vous avez jusqu'au 30 juin pour labelliser votre école de badminton. Lors de la labellisation 2017/2018, 1052 clubs se sont vus décerner de 1 à 5 étoiles. Toutes les informations [ICI](#)

OUTIL

Dispositif Senior tome 2

Après avoir ouvert la voie de l'accueil des populations seniors, la FFBaD va plus loin avec une brochure à destination des encadrants. Selon la catégorie de seniors accueillie, des contenus pédagogiques spécifiques sont proposés aux entraîneurs.

Pour télécharger ce document, cliquez [ICI](#).

LOB

Le numéro 53 est disponible

L'Officiel du Badminton #53, le journal officiel de la fédération, est en ligne. Pour le télécharger, cliquez [ICI](#)

RESSOURCES HUMAINES

Les nouvelles recrues de la FFBaD

Présentation des nouveaux acteurs présents au siège fédéral.

Aurélien DESTOMBES

Assistant Marketing

Ses missions

Internationaux de France de Badminton

- Assurer le servicing du partenaire Titre, des partenaires de la fédération internationale de badminton et des autres partenaires de la FFBaD,
- Gestion du village des exposants.

Marketing

- Suivi des contrats des partenaires fédéraux,
- Suivi du partenariat équipementier,
- Contribution au marketing opérationnel via des opérations de phoning et de mailing ; en assurer le suivi et le reporting,
- Participation à l'élaboration de nouveaux supports d'aide à la prospection,
- Organiser la prospection et préparer les contacts de futurs partenaires en relation avec l'agence conseil de la FFBaD .

Son contact : 01 49 21 17 53

aurelien.destombes@ffbad.org

Frédéric DOR

Chargé de mission Emploi

Ses missions :

- Création et pilotage de l'observatoire de l'emploi et de la formation,
- Mener des études afin de produire des données quantitatives et qualitatives sur l'emploi et les domaines qui y sont liés : la formation, les équipements et les structures du badminton fédéral et non fédéral.
- Assurer une veille réglementaire sur l'emploi,
- Concevoir des outils et des produits de formation pour les employeurs,
- Collaboration active avec FORMABaD.

Son contact : 06 99 45 12 98

frederic.dor@ffbad.org

Anthony GUIDOUX

Assistant Bad pour tous

Ses missions

Dispositifs fédéraux sociétaux bad pour tous

- Participation au déploiement des dispositifs,
- Evaluation de leur utilisation sur le territoire,
- Mutualisation, diffusion et partage des bonnes pratiques.

Nouveaux dispositifs fédéraux :

- Etre force de proposition en termes de plans d'action,
- Participation à l'élaboration d'outils pour leur déploiement sur le territoire.

Label Sport Responsable,

Participation au déploiement,

En appui des clubs pour l'élaboration des dossiers en coordination avec le CTN missionné sur le sujet.

Son contact : 01 49 21 09 45

anthony.guidoux@ffbad.org

Estelle HELLARD

Agent de développement

Ses missions :

- Coordination du plan d'animation territorial,
- Coordination du réseau des Agents de développement (suivi, animation, mobilisation),
- Personne référente sur les questions relatives à l'affiliation et la création de clubs,
- Participation à la création d'outils au service des clubs, comités et Ligues,
- Mise en œuvre de la politique de salons de la fédération ,
- Gestion du centre ressource : veille, mise à jour, aide à la construction d'outils,
- Soutien sur l'ensemble des actions du secteur Territoires Durables.

Son contact : 01 40 22 66 66

estelle.hellard@ffbad.org

La lettre du Dirigeant de la FFBaD

association déclarée, habilitée par arrêté ministériel du 15 décembre 2008 (SJSV 0830796A).
9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.
Tél. : 01 49 45 07 07 Courriel : ffbad@ffbad.org

Directeur de la publication : Florent CHAYET
Directrice de la rédaction : Magali GODIN
Comité de rédaction : Magali GODIN, Ludivine LATTAT et Pascal BILDSTEIN
Ont collaboré à ce numéro : P. BILDSTEIN, S. KACED, L. LATTAT et Alicia VOLANT.

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton www.ffbad.org

